



Bonny David, Krattinger-Jutzet Ursula

Davantage de fontaines à eau potable accessibles dans le canton de Fribourg

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 20.06.18

Transmission au CE : *27.06.18

Dépôt et développement

Le canton de Fribourg présente une carte très étoffée de chemins destinés aux balades ou aux loisirs, en pleine nature ou parfois même en zone urbaine. Les promeneurs, les familles ou les sportifs peuvent ainsi pleinement en profiter.

Nos chemins sont aussi un atout pour le tourisme et pour cette raison, leur offre doit rester variée et attrayante.

Pour les fréquenter relativement souvent lors de balades ou en pratiquant du sport, nous sommes heureux de constater que de nombreux points d'eau représentés par les fontaines sont présents au bord de ces tronçons piétons ou cyclistes.

L'eau est un élément essentiel pour le corps humain et un bienfait pour la santé. L'eau permet de se réhydrater, de se rafraîchir et de retrouver de l'énergie. En résumé, les bienfaits de l'eau sont multiples. Il est donc important d'avoir accès à l'eau et que celle-ci soit potable.

Malheureusement pour les promeneurs, les familles et les sportifs, trop de fontaines dans le canton présentent une plaquette « Eau non potable » ou « Ne pas boire l'eau » par exemple.

C'est ainsi que de nombreux points d'eau ne sont pas accessibles faute d'une indication claire permettant d'en consommer l'eau.

Dans une région du canton de Berne, nous avons pu constater avec un grand intérêt des fontaines munies d'une plaquette indicative multilingue bleu clair portant la mention « Santé – eau potable » (cf. photo). Ces fontaines sont vite reconnaissables et l'eau y est potable.



*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Nous estimons, aujourd'hui, que trop de fontaines accessibles dans le canton pour les piétons et les cyclistes ont une eau qui « ne peut pas être consommée ». C'est malheureux et dommageable pour tous.

Pour cette raison et dans l'intérêt des piétons et des cyclistes toujours plus nombreux à se balader dans le canton de Fribourg et à la recherche constante de points d'eau, nous demandons au Conseil d'Etat de réaliser une étude dans le but de faire le point sur l'eau distribuée par nos fontaines, de trouver une solution afin d'améliorer drastiquement le nombre de fontaines à eau potable accessibles et d'étudier la possibilité de fixer, de manière distinctive, une plaquette pour les fontaines à eau potable équivalente à celle visible dans le canton voisin.

—